

Commune de Giez



Déchetterie de la Râpe



Ecopoint



Ramassage des ordures ménagères

Ramassage des ordures ménagères (extrait de la Directive communale)

Seules les ordures ménagères se trouvant dans les sacs taxés seront ramassés.

Les sacs à ordures sont à déposer aux endroits désignés par les points rouges sur le plan annexé. Un logo jaune représentant un sac poubelle est peint au sol aux points de ramassage.

Les sacs à ordures sont à déposer le jour de ramassage entre 06h30 et 08h00 afin d'éviter qu'ils soient éventrés par des animaux et que leur contenu soit répandu sur le domaine public.

Le jour de ramassage est le vendredi matin. Lorsque le vendredi est un jour férié, le ramassage a lieu le jour ouvrable précédent.

Les couches-culottes et protections contre l'incontinence peuvent être placés dans des sacs transparents non taxés.



